

Les candidats classés sur liste principale doivent impérativement respecter les consignes indiquées ci-dessous :

1- Accepter leur admission sur MySelect au plus tard le **LUNDI 08 DECEMBRE 2025 à minuit, passé ce délai, vous serez présumé avoir renoncé à votre admission au sein de l'IFAS**

2- Se rendre au plus tôt au secrétariat de l'IFSI SAINT JACQUES afin de retirer le dossier de pré-rentrée.

La date et l'heure de la pré-rentrée seront notées sur le dossier

Pour information les candidats admis sont convoqués à une demi-journée de pré-rentrée organisée le 11 ou 12 décembre 2025.

La date de votre pré-rentrée vous sera communiquée lors de la remise du dossier d'inscription. La pré-rentrée est obligatoire.